



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation physique et sportive

Question écrite n° 24709

Texte de la question

Alerté par les étudiants, le personnel et les enseignants de l'Université de Bourgogne, M. François Sauvadet appelle l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur l'état de la concertation avec le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, sur l'avenir de la filière sciences du sport (STAPS) au sein de l'université. Leurs conditions de travail se sont dégradées du fait d'une augmentation massive et continue du nombre d'étudiants qui n'a pas été accompagnée des moyens suffisants. Par ailleurs, l'avant-projet de loi sur le sport semble ignorer et même remettre en cause cette filière. C'est pourquoi, il souhaiterait connaître précisément ses intentions quant à l'avenir de la filière STAPS.

Texte de la réponse

Mme la ministre de la jeunesse et des sports ne méconnaît pas l'inquiétude de très nombreux étudiants et étudiantes inscrits dans les formations universitaires de la filière « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS) qu'elle a eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises. Elle ne peut cependant apporter d'éléments de réponse qu'en ce qui concerne les compétences de son ministère. En effet, les formations en question relèvent du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, tout comme la gestion du corps des professeurs d'éducation physique et sportive. S'agissant de recrutement de fonctionnaires par le ministère de la jeunesse et des sports, ce sont actuellement environ 200 postes de conseiller d'animation sportive ou de conseiller technique sportif qui sont inscrits au concours annuel d'accès au corps de professeur de sport, ouvert aux titulaires d'une licence STAPS ou d'un brevet d'Etat d'éducateur sportif du deuxième degré. D'autres débouchés, mais également en nombre limité, existent dans la fonction publique territoriale. Pour pallier les difficultés rencontrées par les diplômés de la filière universitaire STAPS, ou par les étudiants engagés dans cette voie, Mme la ministre entend ouvrir à ceux-ci des possibilités de validation d'acquis et donc d'accès plus facile aux qualifications professionnelles préparées par le ministère de la jeunesse et des sports. Par ailleurs, elle incite les partenaires sociaux du secteur des activités physiques et sportives à développer la création d'emplois qualifiés qui pourraient offrir davantage de débouchés aux jeunes gens et jeunes filles attirés par ces activités professionnelles.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24709

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 568

Réponse publiée le : 26 avril 1999, page 2530